

## Cahier de doléances du Tiers État de Livry sur Vesle (Marne)

Plaintes, doléances de la paroisse de Livry, diocèse de Reims, bailliage de Châlons-sur-Marne.

1. Représente très humblement, la communauté de Livry, que leur bien est trop chargé aux impositions, parce que MM. nos seigneurs tiennent le plus beau et le meilleur de notre terroir et qui est très peu de rapport.

2. Représente que la communauté de Livry est trop chargée aux tailles et autres impositions, attendu la reconstruction du nouveau presbytère que nous avons fiait il y a trois ans, qui a coûté cinq à six mille livres, ce qui fait un grand objet pour un si petit terroir. On nous avait promis une diminution sur les impositions, ce qui n'a pas été fait.

3. Représentent les habitants et communauté, que les corvées sont très coûteuses pour quelques personnes ; il paraît qu'elles se font par faveur et à trop forte adjudication ; si ces adjudications se faisaient par deux ou trois ateliers, quelques communautés pourraient les entreprendre à la proximité de leur endroit.

4. Représentent, lesdits habitants, que les gardes, employés et les commis sont très coûteux à Sa Majesté très chrétienne ; il paraît que si Sa Majesté prenait les droits sur le vigneron modiquement, et sur les autres marchandises, il en aurait plus de reste et beaucoup de procès resserrés.

5. Représentent, lesdits habitants, que MM. nos seigneurs à qui nous payons nos droits, voudront-ils toujours les agrandir ? ce qui forme souvent des procès avec eux ; il serait question qu'ils apportent leurs titres et mouvances qui sont leur chartre pour les contester et leur payer ce qui leur est dû ; il paraît que MM. nos seigneurs ont usurpé des biens de communauté par finesse et sans crainte. Si les biens redevaient aux communautés, il en serait payé à Sa Majesté la redevance, et les pauvres en profiteraient.

6. Désirons que le souverain ne perde point de vue les promesses qu'il a faites à son peuple de supprimer 1 traites, surtout les gabelles ; qu'il soit ordonné provisionnellement d'ôter les grilles qui sont dans les vases qui versent le sel dans le minot et autres mesures. C'est ce qui occasionne une perte de dix à douze livres par minot et rend le sel plus cher qu'au regrat ; et outre le minot et le quart que le minot, que le mesureur soit obligé d'avoir un demi-minot à livrer le sel dans les mesures conformes à la quantité qu'on lui demande ; en outre que le sel soit également du même prix, généralement partout. C'est à quoi nous désirons, attendu l'excédent du prix ; ou de rendre le sel marchand.

7. Désirons que l'établissement des jurés-priseurs soit aboli : il gêne la liberté publique et <sup>2</sup> bien plus coûteux que la justice du lieu ; dans un petit inventaire est souvent plus coûteux qu'il se monte, et les pauvres mineurs il leur en reste rien.

8. Représentons que les ingénieurs des ponts et chaussées sont ruineux et très coûteux pour le peuple et à charge à cela par rapport aux constructions et réparations des édifices publics ; demandons qu'ils soient remplacés par les ingénieurs militaires ; ils rempliraient seulement leurs fonctions avec plus d'exactitude et moins d'intérêt, et cela serait à la décharge de l'État, tant pour leurs appointements que pensions ; à moins que le bon sens droit n'autorise les communautés à faire faire

---

<sup>1</sup> les

<sup>2</sup> est

leurs travaux par commis ; qu'au cas où il ne puisse pas être, qu'ils doivent être garants des omissions qui seraient faites dans leurs devis estimatifs et qu'ils soient obligés de visiter, au moins tous les deux jours, tous les ouvrages qu'ils font faire dans la campagne, ou par leurs commis ; ensuite ils verraient par là si l'entrepreneur suivait les conditions de leurs devis ; mais c'est ce qu'ils ne font pas.

9. Représentons que les colombiers ou volets soient totalement détruits suivant les ordonnances, ce qui fait encore le plus grand tort de tout.

10. Représentons qu'il y a plusieurs garennes où il y a des lapins et plusieurs terres entourées de genêts qui nuisent à l'agriculture publique, où il y a des lapins qui font un tort très considérable, et MM. nos seigneurs empêchent-ils de les détruire. Il plaise donc à Sa Majesté de les faire détruire.

11. Représentons qu'il plaise à Sa Majesté que tous les pauvres restent dans leur paroisse et que chaque communauté nourrisse ses pauvres, attendu qu'on est exposé à des espions étrangers qui viennent mendier et dans le cas de faire des voleurs, ce qui n'arrive que trop souvent.

Représente, la communauté de Livry, que les vingtièmes sont trop taxés pour le revenu du terrain, parce qu'il est très peu de rapport. Nous demandons que nous soyons taxés comme les villages voisins.

Fait et arrêté ce jourd'hui, 10 mars de l'an 1789, ce que nous certifions le présent véritable, et avons signé.